

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3665 - Mardi 30 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

DIPLOMATIE

Pour les Affaires étrangères, le mandat du CNT est une « usurpation »



Le président du Conseil national de transition (CNT), Mouigni Baraka Said Soilihi a signé le 17 juin un mandat au moyen duquel il autorise l'officier ACI Human Rights, Dianko Lamine « de représenter le conseil national de transition » dans le cadre d'une « reconnaissance internationale des actions et combats menés pour une transition apaisée et démocratique aux Comores ». Un courrier qui a provoqué le courroux des Affaires étrangères, qui le qualifient d'illégal, aussi bien dans le fond que dans la forme.

de l'aider à atteindre la mission de transition pacifique », explique l'ancien candidat aux élections présidentielles de 2019, devenu numéro 1 du CNT après la défection de Mohamed Soilihi Campagnard. Convaincu de sa démarche, Mouigni Baraka Said rappelle qu'aucun article de la Constitution « n'interdit une représentation internationale d'un groupement local ». A lui de préciser n'avoir nommé ni un ambassadeur ni un représentant de l'Union des Comores auprès des Nations Unies car, reconnaît-il, « cela relève des prérogatives du président de la République, bien que je ne le reconnais pas ».

"A travers ce mandat, le CNT attribue à une ONG des Droits de l'homme les compétences de faire reconnaître notre groupement,

LIRE SUITE PAGE 3

Prières aux heures officielles Du 26 au 30 Juin 2020

Lever du soleil:

06h 27mn

Coucher du soleil:

17h 53mn

Fadjr : 05h 15mn

Dhouhr : 12h 13mn

Ansr : 15h 08mn

Maghrib: 17h 56mn

Incha: 19h 10mn



VIOLENCES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS

Bacar Nawiya, slameuse : "La honte doit changer de camp"

Slameuses engagées, Bacar Nawiya et Zamzam Elhad ont lancé depuis quelques temps, sur la toile, une campagne de sensibilisation pour dénoncer les actes de violences faits aux femmes et aux enfants. Plusieurs personnes y ont apporté leur contribution en tournant une petite séquence vidéo pour dénoncer ce mal qui ronge les quatre coins de l'archipel des Comores. Depuis Dakar où elles font leurs études, les deux jeunes femmes estiment que le temps est venu pour que la honte change de camp et appellent tout un chacun à apporter sa contribution afin d'éradiquer ce fléau. Interview.

Question: Qu'est ce qui vous a motivé à lancer cette campagne ?

Bacar Nawiya: L'idée nous est venue de la recrudescence des actes de viols de ces derniers mois. ZamZam Elhad et moi, sommes très engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Nous avons décidé de redynamiser la campagne lancée sur les réseaux contre ce fléau qui ne cesse de faire des ravages aux quatre coins de l'archipel.

Question: Plusieurs femmes y ont participé, comment avez-vous fait ?

B.N: Après avoir mûri l'idée, nous avons partagé le projet chacu-

ne avec son réseau d'amies. Plusieurs amies et amis s'en sont appropriés et ont accepté d'y contribuer. Nous leur avons expliqué le concept qui consistait en la réalisation d'une courte vidéo sur le thème des violences faites aux femmes et aux enfants. La liberté du scénario de chacune et chacun a facilité une forte participation. Nous profitons ici pour les remercier toutes et tous.

Question: La lutte contre les violences et les agressions faites aux femmes et aux enfants est universelle, qu'est ce que vous pensez y apporter de plus ?

B.N: On n'aime pas cette formulation d'une « violence universelle ». On aime réserver à l'universalité quelque chose de positif. Car derrière cette expression « les violences faites aux femmes et aux enfants sont universelles » on peut vite glisser à d'autres expressions comme « il n'y a pas qu'aux Comores », « on n'y peut rien », « elles ont toujours existées et existeront... ». Mais pour répondre à votre question, ce que nous pouvons apporter c'est d'abord notre opposition à ce fléau, notre condamnation. C'est contribuer au combat avec les moyens à notre portée contre ce fléau. C'est porter la voix de celles que les actes ont étreint la voix.

Question: En tant que femmes

et artistes, pensez-vous être en mesure de changer les choses ?

B.N: La lutte contre ce fléau nécessite la mobilisation de toutes et tous. Zam Zam et moi pensons apporter notre contribution dans notre domaine d'expression qui est le Slam. Certes, la justice, les gouvernants et les institutions de notre pays sont les principaux acteurs qui devraient agir pour éradiquer cette barbarie, mais en tant que parolières, dans une société de culture orale, nos paroles peuvent y contribuer, ne serait-ce qu'en donnant des mots et de la voix aux maux des femmes et des enfants victimes.

Question: Selon vous, qu'est ce qui fera gagner cette lutte ?

B.N: Il faudrait que la société, les parents, les familles, les instances juridiques se réveillent, pour qu'ensemble l'on puisse mettre un terme à toutes ces barbaries. La justice est un maillon essentiel dans cette chaîne contre ces violences. Aujourd'hui, on constate que c'est la faiblesse pour ne pas dire l'absence de cette justice qui semble autoriser la recrudescence que nous connaissons aujourd'hui.

Question: Comment définissez vous les violences et agressions ?

B.N: Nous n'allons pas nous embarquer dans des définitions juridiques, mais juste dire que l'agres-

sion faite aux femmes ou aux enfants renvoie à tout acte violent envers un individu qui aboutit à un dommage qui peut être physique ou psychologique, à caractère sexuel ou pas. Ces agressions ont généralement des conséquences psychologiques qui durent dans le temps car elles touchent les victimes dans leur dignité.

Question: Pourquoi cet engagement ? Avez-vous été déjà victimes ou témoins de ces choses ?

B.N: Il n'est pas nécessaire d'avoir mis le doigt dans la braise pour savoir que le feu brûle. En tant que femme, on a soit subi directement ou connu une amie qui l'a vécu. Les chances pour qu'une femme ait été victime d'un acte de violence sexuelle ou non dans sa vie sont considérables. Nous nous pressons de préciser que cela n'exclut pas la capacité pour les hommes d'en ressentir autant. Et il faut ici saluer ces hommes qui se mobilisent et participent ainsi à la déssexualisation du combat contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Car si les agressions sont essentielles sexuées en ceci que ce sont les femmes qui en sont le plus victimes, le combat lui, n'a pas de sexe. C'est toute la société qui doit se mobiliser.

Question: Cette campagne à



Nawiya et Zamzam deux jeunes artistes engagées.

qui vous l'adressez ?

B.N: Cette campagne s'adresse à tout le monde, tout genre et tout âge confondu. Nous utilisons les réseaux sociaux car ils se prêtent mieux à nos messages et aux supports utilisés.

Question: Avez-vous un mot pour sensibiliser les femmes ?

B.N: Un mot serait trop court, une expression peut être. Révoltons nous ! La honte doit changer de camp.

Propos recueillis par A.O Yazid

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Transports Terrestres, chargé des Affaires Foncières.



جمهورية القمر المتحدة
لوحدة - تضامن - للتنمية
وزارة الزراعة والصيد والبيئة والتنمية الأراضى
الريفية والتخطيط المدن الأراضى والتنمية المكاف

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

PROJET : ER2C « ASSURER UN APPROVISIONNEMENT EN EAU RESILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

Avis d'Appel d'Offres AOI N° 2020/001/DGEF/ER2C

Date d'émission le 16 /06/20

Dans toute correspondance rappeler la référence suivante : AOI N° 2020/001/DGEF/ER2C

Dépôt des offres : au plus tard le 31/07/20 à 11h30

L'Union des Comores a obtenu un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) au titre du projet intitulé « Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques aux Comores ».

Le projet a pour principal objectif de renforcer la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores. Le projet bénéficiera directement à 450 000 personnes dans les villes et villages péri-urbaines et ruraux en améliorant la résilience de l'approvisionnement en eau potable face à la sécheresse, aux dégâts occasionnés par les inondations et à la mauvaise qualité des eaux de ruissellement.

L'Entité accrédité du Projet est le PNUD.

Parmi les activités du Projet, il est prévu la réalisation de 6 forages d'exploitation et 6 forages piézométriques sur l'île de la Grande Comores afin de mobiliser des ressources d'eau dans ces zones vulnérables.

Le dossier d'appel d'offre comprend 1Lot unique : réalisation des travaux de 6 forages d'exploitation et 6 Forages Piézométrique en Grande Comore.

Ce présent Appel d'offre est ouvert à toutes les entreprises intéressées répondant aux qualifications requises dans le domaine des travaux de forage et ayant une expérience avérée dans un contexte similaire (îles volcaniques).

Le dossier d'appel d'offres est à demander par courriel à l'adresse suivante : contact@dgef.km

Les offres devront être soumises sous pli fermé et cachetées à l'adresse suivante **au plus tard le Jeudi 31 juillet 2020 à 11h30 (heure locale, Moroni)** avec la mention : « **Projet ER2C : Assurer un Approvisionnement en Eau résilient aux changements climatiques / AO N°2020/001/DGEF/ER2C travaux de Forage en Grande Comore** »:

Adresse :

**Direction Générale de l'Environnement et des Forêts
Mdé Ex CEFADER BP :41 MORONI**

DIPLOMATIE

Pour les Affaires étrangères, le mandat du CNT est une « usurpation »

Suite de la page 1

Du côté du gouvernement, les Affaires étrangères accusent Mouigni Baraka d'« usurpation ». « Ce mandat, aux yeux du droit international, a violé la convention de Vienne sur le droit des traités de 1969 notamment en son article 7.2 ». Ce dernier précise que cette convention veut que seuls le chef de l'Etat et son chef de la diplomatie puissent représenter un pays sans mandat.

« Il faut savoir que tout ministre qui part en mission à l'extérieur doit recevoir du ministre des Affaires

étrangères les pleins pouvoirs de représenter ou signer une convention ou des accords au nom du gouvernement », poursuit notre interlocuteur, pour qui « le code pénal est clair sur ce cas car il est question d'usurpation de titre, usurpation de fonction et une tentative de déstabilisation ». « Nous estimons que ce mandat est illégal par le fond et par la forme. D'abord parce que la proposition "aux" veut dire que le mandaté est appelé à exercer aux Comores et non à l'international », souligne-t-il non sans moquerie, appelant l'ancien gouverneur à « aller revoir ses conseillers et ses

rédacteurs ». Quant à l'aspect juridique, notre interlocuteur rappelle que « le CNT n'est pas une ONG et qu'un mandat politique ne peut pas être adressé à une ONG de par sa neutralité ». « Juridiquement, le mandat est nul et sans effet », estime-t-il, pointant du doigt une énième fois la « faiblesse » et l'« amateurisme » du courrier du CNT.

« La reconnaissance ne se demande pas auprès du conseil des droits de l'Homme comme cela a été fait ici mais auprès du conseil de sécurité des Nations Unies à New York ». Revenant sur l'historique, ce membre du cabinet du ministre

des Affaires étrangères regrette que ceux qui constituent le CNT aujourd'hui soient ceux qui ont pris part aux élections de mars 2019. « Ils disent ne pas reconnaître ni les Assises nationales ni le référendum mais ont pris part aux élections issues de toute cette procédure. C'est inadmissible car nul ne peut se prévaloir de ces propres turpitudes ». Revenant sur le courrier, il n'omet pas de prévenir que l'Etat peut se réserver le droit de porter plainte.

Depuis la publication du courrier du CNT, les Affaires étrangères ont sorti les griffes, et tirent à bou-

lets rouges sur les auteurs. Pour le signataire qu'est Mouigni Baraka, le ministère des affaires étrangères « pourrait avoir mal compris le français » tout en insistant sur sa position qu'aucun texte n'interdit la représentation d'une organisation quelconque à l'extérieur. « Nous ne lui avons pas donné un mandat pour faire ce qu'il veut mais de faire reconnaître le Conseil national de transition et ses missions », tente-t-il d'éteindre le feu.

A.O Yazid

SOCIÉTÉ

AcTogether a remis des kits alimentaires à l'ONG Hifadhui

Pour soutenir les familles vulnérables en cette période de pandémie de Covid-19, le collectif AcTogether a remis 50 kits alimentaires à l'ONG Hifadhui pour les familles victimes de violences sexuelles. Et cette action concerne environ 451 familles de Ngazidja.

Le collectif AcTogether par le biais de son porte-parole, Sitti Abdallah Mshangama a remis vendredi 26 juin dernier 50 kits alimentaires à l'ONG Hifadhui, une organisation de lutte contre la violence faite aux femmes et à l'enfant. Ce don a comme seul objectif d'apporter un peu de réconfort à ces familles en cette période de coronavirus. Dans son intervention, Nassur Ali, le président de JCI Comores a fait un bref résumé sur le travail effectué par le collectif.

« Cela fait un peu plus de deux mois que le collectif agit pour la lutte contre la Covid-19 dans le

pays en apportant des solutions concrètes dans les domaines sanitaire, éducatif et alimentaire », souligne-t-il. Le collectif a en effet distribué des kits alimentaires dans différentes localités de l'archipel des Comores.

70 kits ont été distribués pour 70 familles en difficulté à Famare Mbadjini, 70 autres kits pour 70 familles à Nioumachioi, la même quantité pour des femmes de la maternité de Ouani et des femmes du centre médical de Mutsamudu, 134 kits pour les femmes enceintes, aux orphelins et aux mères veuves du village de Mahale, 40 kits distribués à des familles en difficulté du village de Sidjou Dimani et 40 autres à des familles en difficulté du Mirereni Dimani. Au total, 451 familles ont bénéficié de kits alimentaires sur l'ensemble des trois îles.

Pour la porte-parole du collectif, ils ont contribué à d'innombrables



ONG Together remise de kits alimentaires.

activités pour la lutte contre le coronavirus depuis plus de deux mois. « Ce collectif est créé fin mars 2020 pour accompagner les Comores face à la crise sanitaire actuelle. Il est mixte et fédère des particuliers de tout horizon et des associations (une cinquantaine à ce jour) qui unissent leur énergie et leurs com-

pétences afin d'aider le pays à se préparer et à lutter », avance Sitti Abdallah Mshangama. Depuis un temps, le collectif « AcTogether » se veut également fédérateur d'un maximum de personnes afin de centraliser toutes les actions et produire une aide plus structurée pour un impact plus fort.

Pour rappel, la mission d'AcTogether consiste à apporter des solutions concrètes sur les plans sanitaire, éducatif et alimentaire dans les trois îles pour venir en complément des actions déjà réalisées sur le terrain. « L'objectif est de construire un plan de prévention sanitaire au niveau local pour limiter les cas de Covid-19. Nous avons accompagné et protégé 890 personnes en fabricant et distribuant des masques lavables dans les normes Afnor édités par la commission scientifique, ainsi que des formations pour les gestes barrières », précise-t-elle. Sur le volet éducatif, le collectif a distribué des cahiers de travaux scolaires aux élèves de primaire qui ne peuvent plus être scolarisés en raison de la Covid-19 pour leur permettre de terminer le programme de l'année.

Andjouza Abouheir

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Comores Télécom charge Telco

Une semaine après les sorties de Comores Câbles et de Telco, Comores Télécom a organisé une conférence de presse le weekend dernier pour mettre les pendules à l'heure selon les intervenants. Dans son réquisitoire, l'opérateur historique a qualifié la société Telco de « mauvais payeur ».

La société Comores Télécom sort de son silence et prend position. Devant la presse samedi passé, trois chefs de départements ont réagi tour à tour aux dernières sorties médiatiques de Comores Câbles et Telco. Ils ont pointé du doigt le comportement et l'attitude de Telco qu'ils qualifient d'opérateur « habitué à ne pas payer ses factures et à dribbler les textes ».

Zainaba Madi Mnamdji, chef

du département interconnexion, data et voix révèle que Telco doit à Comores Télécom la somme de « 140 millions de nos francs pour une facture non payée sur l'inter-

connexion ». « Vous savez tous que nos deux sociétés se sont interconnectées. Depuis janvier à mai, Telco ne nous a pas payés. Et pourtant, nous l'avons payé depuis.



Des cadres de Comores Telecom en conférence de presse.

C'est pour vous dire que Telco est un mauvais payeur », déclare-t-elle.

De son côté, Nasserdine Ibrahim, chef du département réseau mobile a dressé un bref historique de l'évolution de Comores Télécom depuis sa création en vue de tenir sa promesse d'ouverture vers le monde. Selon lui, le câble EASSY est un investissement propre de la société Comores Télécom. « L'Etat a décidé de placer la gestion du câble EASSY sous l'autorité de Comores Câbles, ce qui est pour nous une injustice étant donné que cet investissement est à 100% l'œuvre de Comores Télécom. Nous nous sommes, tout de même, pliés à cette décision mais Comores Câbles doit savoir que c'est notre œuvre », dit-il, avant d'ajouter que « Comores

Télécom a même déclaré Comores Câbles comme sa filiale pour qu'il puisse être admis au consortium EASSY ». Le chef de département du réseau mobile précise que « Comores Télécom s'est porté garant de réparer le câble si cela dépasse Comores Câbles. Malgré tout cela, nous payons nos factures contrairement à Telco ».

Quant au chef de département roaming, il s'est étalé sur l'exclusivité dont a parlé la société Telco sur sa conférence. « L'exclusivité dont parle Telco ne tient pas la route », montre-t-il. Pour les confédérés, « Telco a bénéficié de beaucoup de largesse et est aujourd'hui passé maître dans l'art de dribbler ».

Ibnou M. Abdou

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

Un 2e lot d'équipements sportifs d'une valeur de 36 millions Kmf

La Fifa multiplie les actions de bienveillance au profit de la FFC. Un 2e lot, après celui d'avril dernier qui était destiné à la D1, a été présenté au public et à la presse le mardi 23 avril à Moroni, au siège de la FFC. Les bénéficiaires de ce 2e lot de 167 cartons sont les Cœlacanthes, le Football féminin, et le Football des jeunes. Encore une fois, les équipes D2, D3 et les vétérans sont marginalisées.

Le secrétaire général de la Fédération de Football des Comores (FFC), Alifeni Djamaledine, dissipe les doutes et les suspicions d'un revers de la main. « Non, soyez rassurés. La politique nationale d'accompagnement, que la FFC a érigé en cheval de bataille, englobe toutes les équipes opérationnelles [catégories, âges et sexes confondus, ndlr]. Il n'y a aucune distinction au niveau national. Toute nuance gardée, leurs dirigeants fournissent les mêmes efforts pour développer le football. Pour revenir à votre insinuation, pour la FFC, derrière les D1 et le football des jeunes, se trouvent respectivement les D2 et les D3. S'il vous plaît, aucune équipe n'est marginalisée », précise-t-il. Les équipes Vétérans, officiellement répertoriées auprès de la ligue de Ngazidja,



Réception du 2e lot du don équipements Fifa.

sont pratiquement inconnues à la FFC.

La réception du 2e lot de don de la Fédération Internationale de Football Association (Fifa) a eu lieu au siège de la FFC à Moroni, le mardi 23 juin dernier, en présence du Directeur Technique National (Dtn), Ayouba Moussa, des membres du Comité de Normalisation, des agents de la FFC et d'autres sympathisants de la discipline. Des cartons (167) d'une valeur de 36 millions Kmf, contenant des matériels et équipements sportifs ont été présentés à la presse et au public. Il

s'agit des ballons, chaussettes, chaussures, protège-tibia, shorts, t-shirts, tricot.

Ces divers dons de la Fifa, (2e lot, aujourd'hui et 1er, avril dernier) allégeront les charges des équipes, secouées par de sérieuses difficultés matérielles. Les bénéficiaires de ce 2e lot, après celui du mois d'avril dernier qui était destiné aux équipes (D1), sont les Cœlacanthes, le Football féminin et le Football de base. Quelle signification revêt cette action prometteuse et encourageante que fait régulièrement preuve la Fifa ! Alifeni enchaîne : « Bien

entendu, ce geste est raisonnablement apprécié par toutes les associations, membres à la Fifa. Pour nous, ce geste revêt une double signification. Il rentre dans le cadre du programme d'aide de la Fifa. Et, il renforce son attachement aux fédérations nationales, affiliées. Nous la remercions beaucoup ».

Fakriddine Abdoulhalik, membre du Comité de Normalisation clarifie : « Vous vous rappelez qu'un 1er lot d'équipements a été réceptionné ici. Ce matin, nous vous présentons le complément qui était emmagasiné à l'Aéroport des

Comores. Mais, la crise pandémique ne nous permet pas de procéder à la distribution. Les bénéficiaires [Cœlacanthes, Football féminin et Football des jeunes, ndlr] seront convoqués, dès que la situation se stabilise ».

Bm Gondet

La Gazette des Comores

Directeur général
Said Omar Allaoui

Directeur de la publication
Elhad Said Omar

Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid

Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar

Chronique Sportive
B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial
Mariama Mhoma

Documentation archiviste
Mariama Hassane

Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Lancement de la 11ème édition du master en propriété intellectuelle 2020-2021

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), et l'Université de Yaoundé II (UY II) avec l'assistance du Gouvernement du Japon lancent la onzième édition du Programme de Master en propriété intellectuelle, à l'Université de Yaoundé II, au Cameroun.

Structure

1. Première partie : Enseignement à distance administré par l'OMPI (Octobre à Décembre) ;

2. Deuxième partie : Cours magistraux, travaux dirigés et stage pratique (Janvier à Mai);

3. Troisième partie : Examen et soutenance de mémoires (Juin).

La deuxième et la troisième partie se dérouleront à l'Université de Yaoundé II et à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE) de l'OAPI, au Cameroun.

Contenu

Les cours visent à donner une connaissance approfondie en propriété intellectuelle et sont dispensés par d'éminents professeurs et des praticiens dans ce domaine, ainsi que par des experts en propriété intellectuelle.

Les sujets couverts incluent :

Cours communs

- Enseignements à distance (DLs)
- Introduction générale à la propriété intellectuelle
- Droit des brevets
- Droit d'auteur et droits voisins
- Droit des marques

Cours complémentaires ou de spécialité

- Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins (cours à distance)
- Droit des signes distinctifs
- Droit des TIC
- Concurrence déloyale
- Contentieux de la propriété intellectuelle

Droit des brevets approfondi

- Droit des obtentions végétales approfondi

Introduction à l'économie de la propriété intellectuelle

- Management stratégique de la propriété intellectuelle
- Comptabilité, audit et fiscalité de la propriété intellectuelle

Diplôme

Au terme de la formation, les candidats admis aux examens recevront le diplôme de Master II en propriété intellectuelle décerné par l'Université de Yaoundé II.

Conditions d'admissibilité

Le Programme est ouvert à toute personne qui souhaite acquérir l'expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle tant sur le plan national qu'international.

Les candidats doivent être titulaires au moins d'une maîtrise ou équivalent en droit, en économie, en sciences ou d'un diplôme d'ingénieur délivré par une université reconnue.

Les candidats doivent être capables de suivre des cours en français ou en anglais.

Chaque candidat retenu sera inscrit, en fonction de son profil, dans une des trois spécialités suivantes :

- Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies (juristes)
- Propriété industrielle appliquée (scientifiques et ingénieurs)
- Economie et management de la propriété intellectuelle (économistes, comptables, financiers)

Inscription

Le dossier de candidature doit être composé comme suit :

- un formulaire de demande d'admission dûment rempli disponible sur les sites Internet de l'OAPI (http://www.oapi.int/Ressources/master2/form_master2021a.pdf) et de l'Université de Yaoundé II ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- les copies certifiées des diplômes ;
- le cas échéant les copies certifiées des relevés de notes uni-

versitaires ;

- deux lettres de recommandation émanant des enseignants ou des supérieurs hiérarchiques des candidats ;
- Certificat d'aptitude de la langue française pour les ressortissants des pays non francophones
- une lettre de motivation doit parvenir l'OAPI au plus tard le **31 juillet 2020 à l'adresse suivante** :

Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE)

BP : 887 Yaoundé (Cameroun)

Tél. (237) 222 20 57 67 / 222 20 57 00

Fax : (237) 222 20 57 27 / 222 20 57 21

E-mail : apide@oapi.int/oapi@oapi.int

Aucune inscription ne se fait sur le site de l'Académie de l'OMPI.

Les candidats retenus seront officiellement informés de leur sélection par courrier électronique au plus tard le **31 août 2020**. Ils sont tenus à une obligation d'assiduité et de ponctualité aux cours. Aucune correspondance individuelle ne sera adressée aux candidats non retenus.

Offres de bourses

Les bourses seront offertes par l'OMPI, l'OAPI et le gouvernement du Japon couvrant les frais d'inscription, de transport aérien et de séjour à Yaoundé.

Les candidats désirant recevoir une bourse OMPI sont priés d'en exprimer leur intérêt dans une lettre de motivation à inclure dans leur dossier de candidature. Les candidats retenus seront officiellement informés de leur sélection par courrier électronique. Pour toutes questions relatives à la bourse de l'OMPI, veuillez envoyer un e-mail : mip.yaounde@wipo.int

Peuvent bénéficier des bourses : les enseignants, les praticiens de la propriété intellectuelle, ceux qui aspirent à enseigner la propriété intellectuelle à l'université ou dans toute autre institution de l'enseignement supérieur ainsi que les travailleurs au sein des institutions de recherche et développement, les candidats issus des administrations gouvernementales.